



## **6944 - Le jugement à porter à l'écoulement de sang qui précède l'accouchement.**

---

### **question**

Question : Voici une femme qui constate un écoulement de sang pendant sa grossesse et à 5 jours de son accouchement au cours du mois de Ramadan. Est-ce que ce sang relève des menstrues ou est lié à l'accouchement ? Que doit-elle faire ?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Si elle constate un écoulement de sang à 5 jours de l'accouchement et ne voit aucun signe habituel indiquant l'imminence du travail, elle doit savoir que ce sang n'est ni celui des menstrues ni celui lié à des couches, mais c'est un sang avarié. Cela étant, elle ne doit pas abandonner la pratique rituelle notamment la prière et le jeûne.

Si l'apparition du sang s'accompagne d'un signe de l'imminence du travail, le sang est lié à l'accouchement et justifie l'abandon de la prière et du jeûne. Elle rattrapera le jeûne sans la prière après l'accouchement, une fois sa propreté recouverte.